



## **REGLEMENT INTERIEUR**

L'AERO-CLUB de MOLSHEIM souhaite la Bienvenue à tous les modélistes licenciés à la FFAM. L'utilisation de cet espace est réservée aux membres de l'aéroclub de Molsheim à jour dans leur cotisation.

Les licenciés à la FFAM qui ne font pas partie du club ne peuvent voler qu'en présence et avec l'accord d'un membre du club. Dans tous les cas les règles de la FFAM et les règles d'usages mentionnées ci-dessous sont à respecter.

### **Domaine de vol :**

En référence au protocole d'accord entre la DGAC-SNA Nord - Est et l'ACM à date du 18 octobre 2012, le domaine de vol est défini de la façon suivante : évolution par temps clair uniquement, dans un volume défini par un rayon de 500m et une **altitude/sol de 150m**.

**La zone de survol entre les points pilotes et le parking voitures est formellement interdite.**

### **Conformité des modèles :**

Les modèles doivent être conformes aux normes en vigueur, recommandations FFAM. Les moteurs thermiques devront être équipés d'un silencieux efficace (délivrant moins de 92 db).

### **Horaires de vol :**

Pour les modèles à moteur thermique

Jours de semaine : 9h - 12h / 14h - 19h

Dimanche et jours fériés : 10h - 12h / 14h - 19h

### **Fréquences :**

Tout pilote en FM devra prendre connaissance des fréquences utilisées qui se trouvent reportées sur le tableau de fréquence, situé à l'arrière du panneau d'affichage, y indiquer sa fréquence, et ceci, avant d'allumer son émetteur. Si un doute persiste, ou si votre canal est déjà occupé, prenez contact avec les pilotes sur le terrain. Les pilotes, qui utilisent des radiocommandes en 2.4 GHz, sont dispensés d'utiliser des pinces.

### **Règles de sécurité :**

Le démarrage des modèles s'effectue dans la zone de stationnement des modèles, c'est-à-dire derrière la barrière côté piste, nez face à la piste. Pour les modèles thermiques un ancrage au sol doit être utilisé.

L'accès en piste se fait par l'un des deux taxiways. Au point pilotes annoncez « Mise en piste » pour déposer votre modèle.

Les décollages, remorquages ou lancés main d'avions, planeurs, motoplaneurs, hélicoptères ou multi-rotors se font obligatoirement soit de la piste bitume ou de la piste en herbe.

Le temps du décollage et de mise en altitude de sécurité, vous pouvez rester derrière votre modèle afin de conserver le cap jusqu'à votre premier virage. Ensuite, rejoignez rapidement le point pilotes afin de libérer les pistes.

Lors des vols simultanés, **les pilotes devront être groupés au même « point pilotes »**. Toutes les manœuvres de décollage, atterrissage, passage bas, incidents en vol doivent être signalés aux autres pilotes. La distance ainsi que le bruit des moteurs des modèles peut rendre inaudible une alerte d'un pilote situé à l'écart.

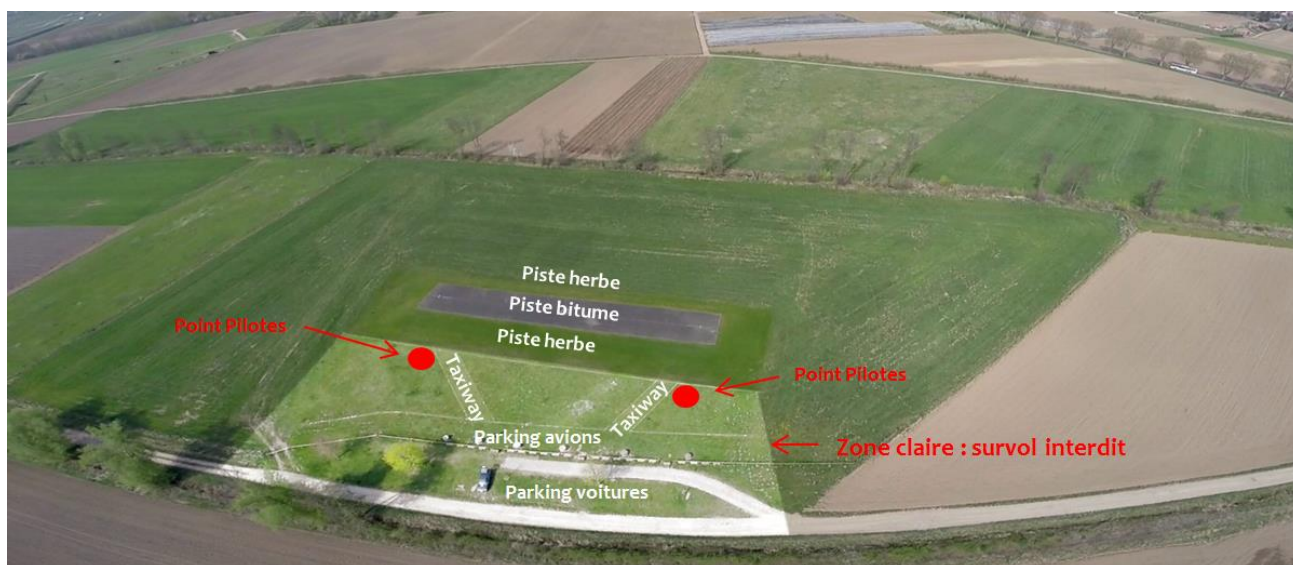
A la fin du vol, une fois posé, dégagez rapidement le modèle de la piste. Les moteurs thermiques ou électriques doivent être coupés dès que l'on emprunte l'un des taxiways. Puis, les modèles doivent être déplacés manuellement.

En propulsion électrique, il faudra privilégier l'utilisation d'un interrupteur commandant la coupure moteur à partir de l'émetteur (si programmable) avant de déplacer le modèle aussi bien à la mise en route et qu'à la mise à l'arrêt. Ceci afin d'éviter que le moteur tourne si des actions malencontreuses sont données sur le manche de gaz. Les accus seront retirés en zone de stationnement des modèles.

Les pilotes pratiquant le remorquage devront laisser la piste ainsi que les abords dégagés de leur matériel et les planeurs en attente seront parqués dans l'entonnoir (taxiway).

Les vols d'hélicoptère et de multi-rotors se feront au-delà de l'axe de la piste bitume. Eviter les vols d'avion et des voilures tournantes en même temps.

Chaque membre est tenu de faire respecter l'ordre et ces règles de sécurité. Il a le devoir de faire remarquer aux autres pilotes toutes situations à risque ou toutes fautes qu'ils pourraient commettre envers le présent règlement.



Les fautes répétées ou infractions graves au présent règlement de nature à troubler la bonne entente ainsi que la bonne marche de l'association, seront sanctionnées. L'exclusion d'un adhérent pourra être envisagée sur décision du Bureau, et notifiée à l'intéressé.

### **Visiteurs :**

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux spectateurs ou accompagnateurs non licenciés de circuler entre les modèles et aux abords de la piste. Il est de la responsabilité de chacun, de rendre les spectateurs attentifs au danger existant et de les diriger derrière la barrière côté parking. Les animaux domestiques seront tenus en laisse.

### **Entretien :**

Chaque membre est responsable de la propreté du terrain et veillera tout particulièrement à récupérer tous ses déchets.

Lors de la tonte du terrain, aussi bien par un tiers que par un (des) membres(s) du club, toute activité aérienne est suspendue.

### **Fonctionnement :**

La pérennité de notre association ne dépend que de la volonté des membres qui la composent et est basée exclusivement sur le bénévolat de ses adhérents. Il est donc important que chaque membre participe activement à la vie de notre association.

Le comité de l'ACM vous remercie de votre compréhension et vous souhaite bon vol – Nov 2014.